

**CONVENTION RELATIVE A LA PRATIQUE
SPORTIVE INTENSIVE
Année universitaire 2018-2019**

NOM ET PRENOM DE L'ETUDIANT :

N° d'étudiant : N° licence FFSU (AS U LILLE):

Adresse de l'étudiant :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : e-mail :

Filière d'études et année :

Discipline sportive pratiquée :

.

Convention passée entre le **SUAPS représenté par Monsieur Jean Marie CARLIER**, directeur pédagogique du SUAPS,

Et

LE CLUB :

Nom, adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : e-mail :

Niveau de pratique de l'étudiant (joindre Copie de licence fédérale, attestation du président du club) :

Objectifs sportifs pour 2018-2019 :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Article 1 :

L'étudiant(e) doit obligatoirement être licencié(e) à l'Association Sportive Lille
L'étudiant(e), effectuera ses entraînements dans le club précité, au cours de l'année universitaire 2018-2019 aux jours et heures ci-dessous :

Jours :

Horaires :

Lieu :

Article 2

L'étudiant devra se plier au règlement intérieur du club co-signataire.

Article 3

Le président :

- **en début d'année**, atteste le cadre de cette pratique (jours et heures d'entraînement, calendrier des compétitions, cf article 1) et atteste l'exactitude ainsi que le niveau de cette pratique (niveau d'engagement de l'équipe, performance, classement) en référence au système fédéral.
- **en cours d'année**, prévient le SUAPS de toute rupture de contrat de la part de l'étudiant(e) (absences répétées aux entraînements, aux compétitions), de toute difficulté éventuelle.

Article 4 :

En cas de blessure lors de ces entraînements ou compétitions, l'étudiant(e) est en situation de sportif du club, toute déclaration sera faite à ce titre, à l'assurance du club.

Le Président du Club

Date : le

Emargement

Le Directeur du SUAPS

Date : le

Emargement

Vu et pris connaissance, l'étudiant(e)

Date : le

Emargement :

A déposer ou à envoyer au :
Secrétariat Pédagogique du SUAPS
Salle des sports Châtelet
Rue F. Combemale
59000 LILLE

Avis de la commission